

# **LE LYCEEN, NOUVEL ACTEUR COLLECTIF DE LA FIN DU XXe SIECLE.**

Robi MORDER

*Ce texte est une version réduite des deux tiers de la communication présentée au Colloque “ Lycées et lycéens en France, XIXe - XXe siècles ”, tenu les 9 et 10 juillet 2002 à la Sorbonne par l’Université Paris IV et l’INRP (Service de l’histoire de l’éducation). Les actes du colloque sont à paraître fin 2005 aux Presses Universitaires de Paris Sorbonne. Nos remerciements aux organisateurs et particulièrement au Professeur Jean-Noël Luc qui nous ont autorisé à présenter une version abrégée sur notre site avant la parution de l’ouvrage tant attendu.*

R.M.

C’est au dernier tiers du XXe siècle qu’émergent des “ mouvements lycéens ”. Auparavant, s’il y avait eu des lycéens en action, on parle plutôt de la “ manifestation étudiante ” du 11 novembre 1940 à l’Etoile ...pourtant à 80-90% composée de lycéens Il en va de même pendant la guerre d’Algérie, où c’est de l’UNEF qu’on fait état.<sup>1</sup>

A partir du milieu des années 1960 - avec la formation des Comités d’action lycéens (CAL) – s’affirme un mouvement spécifique passant de la dépendance à l’autonomie. Ce sont des mouvements uniquement lycéens (affaire Guiot 1971, loi Debré 1973, réformes Fontanet et Haby 1974 et 1975, mouvements des lycées professionnels en 1979/1980, mouvements sur les budgets et pour les droits des élèves en 1990, 1998 et 1999), ou avec participation lycéenne importante (derrière le mouvement étudiant en 1976, 1986 et 1994). On distingue deux grandes vagues, celle des “ années 1968 ” puis celle postérieure au mouvement “ Devaquet ” .

## **DES CONSTANTES DU REPERTOIRE D’ACTION.**

Dès leur constitution, les CAL, dénoncent les “ lycées caserne ”. La contestation lycéenne atteint toutes les institutions considérées comme répressives : d’abord l’Ecole elle-même (1974 réforme Fontanet, 1975 et 1976 réforme Haby), la police et la justice (1971 affaire Guiot), la famille et l’armée (1973 Loi Debré et Larzac) sans oublier l’enseignement technique, où est associée à la dénonciation du “ CET caserne ” celle du “ CET usine ”.

A l’inverse, après 1986 (Loi Devaquet) les revendications paraissent plus concrètes.

Il ne s’agit plus de crier “ à bas l’école des flics et des patrons ”<sup>2</sup>, mais au contraire d’affirmer un droit à s’intégrer dans la société telle qu’elle est.

La “ saisonnalité ” même des mouvements généralisés diffère. De 1968 à 1976 ce sont des grèves printanières à la fin du deuxième trimestre,<sup>3</sup> après les conseils de

---

1 Le GERME a dans son séminaire du 27 novembre 2001 commencé à se pencher sur la spécificité lycéenne, avec une introduction de Jacques Varin, puis des témoignages d’acteurs de “ comités antifascistes ” d’un lycée parisien et d’un lycée de Rouen.

2 Slogans fréquents impulsés par les militants d’extrême-gauche dans les manifestations et que l’on retrouve dans des tracts et bulletins.

classe, “ grèves ras-le-bol ” permettant de décompresser tels les “ chahuts ” d’antan.

Les mobilisations de 1986, 1990, 1998 et 1999 se situent, elles, en automne, partant des lycées de la périphérie en réaction à de “ mauvaises conditions d’étude et de rentrée ”<sup>4</sup> et, contrairement à celles des années 70, débouchent, sur des victoires des lycéens : (retrait du projet en 1986, plan d’urgence de 4,5 milliards de francs en 1990, reconnaissance des “ droits des lycéens ”)

A un certain “ idéologisme ” des années 68, de posture contestataire de l’ordre social et dénonciatrice de la société, succéderait un “ pragmatisme ” des années 1986/1990 marquant une volonté “ d’intégration ” à cette même société. Cette opposition simpliste mérite examen plus attentif.

**Demeurent des constantes.** En mai 1968, on note le caractère concret des “ cahiers de revendications ” ou de “ doléances ” des lycéens. sur la pédagogie, les réformes des études, les débouchés.<sup>5</sup>,

La crainte du chômage, ou de la déqualification, y apparaît également forte, surtout dans les collèges (CET) et lycées techniques. Les tracts des CAET (Comités d’action de l’enseignement technique) en 1968, ou des coordinations CET-LT en 1973 dénonçant des locaux vétustes, l’insécurité, l’inadaptation du matérielne ressemblent aux plate-formes des années 1990.

Quant aux revendication liées à la reconnaissance collective, on les retrouve à chaque fois, “ liberté d’expression ”, “ élections de délégués ” liberté de créer des journaux, voire autogestion des foyers.<sup>6</sup>

On doit évidemment comprendre que c’est le “ travail militant ”, qui contribue à la “ mise en scène ” des mouvements et permet de formuler les revendications.

## NAISSANCE ET RENAISSANCES DES MOUVEMENTS LYCEENS

La période 1966/1976 voit un mouvement lycéen prendre naissance, puis trouver son autonomie vis à vis des mouvements étudiants jusqu’à devenir le principal acteur des mobilisations de la jeunesse. A la veille de mai 68, il y a une cinquantaine de CAL, dont une trentaine en Province, conjonction de militants politiques et confessionnels. En mai 1968, dans 400 lycées occupés, le sigle CAL est adopté partout. Les CAL ont leur propre structure, et participent en tant que tels au mouvement de mai 1968, avec – mais sans s’y confondre – l’UNEF<sup>7</sup>.

---

3 Les modifications du calendrier des vacances scolaires qui ne seront plus, pour celles d’hiver et de Pâques, uniformes à l’échelle nationale, vont rendre plus difficiles ces mouvements nationaux de Printemps.

4 Un mouvement touchant à la rentrée 1978/1979 trois lycées du 93 ( Montreuil, St Denis et Aubervilliers), avec occupation des locaux de jour et de nuit en commun entre lycéens et parents d’élèves s’avérait annonciateur de même que le mouvement des CET-LEP sur les stages et “ l’alternance Beullac ” en 1980. C’est à cette période que naît la CPL (Coordination permanente lycéenne)

5 C.A.L. *Les lycéens gardent la parole* Le Seuil 1968.

6 Robi Morder, “ l’autogestion dans les mouvements étudiants et lycéens ”, colloque “ autogestion, la dernière utopie ”,

<sup>7</sup> Robi Morder, “ Les Comités d’action lycéens ”, *Cahiers du Germe*, N° 22-23-24, 2002.

En 1971, pour protester contre la condamnation d'un élève du lycée Chaptal, Gilles Guiot, à une peine de prison<sup>8</sup>, une grève se généralise. Cette fois-ci, les lycéens manifestent seuls, pendant que le mouvement étudiant continue à se décomposer<sup>9</sup>. Des cortèges défilent dans les villes, même non universitaires, et à Paris, en trois jours ce sont 5 000, 10 000 puis plus de 15 000 lycéens, dont de très nombreux collégiens de banlieue, qui occupent le bitume. Gilles Guiot est libéré. C'est alors qu'a été "inventée" la "coordination", système dans lequel chaque assemblée générale élit deux délégués participant à une assemblée inter-lycées, seule représentative de l'ensemble du mouvement.<sup>10</sup>

Le mouvement du printemps 1973 contre la "Loi Debré"<sup>11</sup> marque l'apogée d'un mouvement lycéen qui s'étend tant en âge avec la présence importante d'élèves de 3ème ou de 4<sup>ème</sup>, que géographiquement avec 250 villes touchées lors des manifestations des 22 mars et 2 avril. Une coordination, maintenant nationale unissant tous les courants du mouvement lycéen, se met en place. Cette fois, ce sont les lycéens qui ont entraîné les étudiants dans la grève. Une coordination du technique (CET et LT) se forme, marquant à la fois l'apparition massive et l'autonomisation des élèves des filières professionnelles<sup>12</sup>.

Mais sans victoire, ni maintien d'une structure représentative, le séisme de 1973 ne sera suivi que par des répliques de plus en plus pâles aux printemps 1974, 1975 et 1976, qu'on peut considérer comme le dernier mouvement de l'après 68 dans la jeunesse scolarisée<sup>13</sup>.

La deuxième période s'ouvre à partir du mouvement contre la loi Devaquet (1986) et semble répéter le même processus d'émancipation des mouvements lycéens vis à vis des étudiants. Là, la coordination étudiante prend l'initiative, organise l'action, les lycéens suivent mais sont la masse des manifestants. Sur les conditions d'études, en 1990, 1991, 1998 et 1999, ce sont des mobilisations spécifiquement lycéennes. A la différence des années 1970, aucune coordination unifiée et représentative n'émerge alors que, paradoxalement, les organisations lycéennes sont reçues dans les ministères et invitées à y négocier.

## **SUR FOND DE MUTATIONS SOCIOLOGIQUES ET DE CHANGEMENTS POLITIQUES**

La crainte du chômage consécutive à la crise économique depuis 1973 se traduit dans les revendications, et transforme les attentes. D'une révolte dirigée contre une institution qui n'offre plus ni le prestige, ni la promotion espérés, l'on passe à des

---

8 Il avait été arrêté à la sortie du lycée au moment où se déroulait une manifestation

9 1971 est l'année de la scission de l'UNEF.

10 Jean Daniel Lévy, « *Les coordinations, émergence et développement. Etudes à partir des mouvements de la jeunesse scolarisée* », DEA sociologie politique, Paris I 1997.

11 Robi Morder, "La grève lycéenne contre la Loi Debré : une mobilisation de la jeunesse contre toutes les casernes" in "autopsie du service militaire", *Autrement* 2002.

12 Ayant compris l'enjeu pour son propre renouvellement, la CGT se lance directement, dès 1974, dans la constitution d'un syndicat d'élèves du Technique, la CP-CET

13 Bornes chronologiques établies par J-P. Legois, A. Monchablon, R. Morder, "le mouvement étudiant et l'Université, entre réforme et révolution (1964-1976)", in *Les années 68, le temps de la contestation*, Complexe-IHTP CNRS 2000.

mouvements de défense de l'école et des diplômés désormais considérés comme bouclier contre le chômage. Ce qui était la spécificité des revendications – et des angoisses – de ceux du technique en 1968 devient commun à tous. On connaissait le "travail étudiant", mais l'apparition récente du "travail lycéen" d'élèves de terminale ou de première est, quant à lui, nouveau. Plus qu'une " génération morale ", il s'agit bien d'une " *génération sociale* "14.

### **Un effet de nombre, avec la multiplication des lycéens et des lycées.**

En l'espace d'une génération, l'expansion des effectifs et les réformes ont profondément remanié le secondaire. On y comptait 800 000 élèves dans le 2nd cycle en 1960, le triple en 1997. Le nombre d'établissements croît, comme le nombre de villes dotées de lycées. La situation matérielle se dégrade, elle sera au centre des récents mouvements de 1990.

Aspects et formes des mobilisations changent aussi, avec la massification" et la " nationalisation " des manifestations. L'unité de compte dans les années 70 est la dizaine de milliers ; on passe à la centaine de mille dans la période suivante15

Paradoxalement la structuration des mouvements en est plus difficile, car s'il y a plus de lycéens, plus de lycées, l'encadrement militant s'avère par contre plus limité.

### **Lycées et lycéens connaissent une profonde mutation.**

C'est aussi la qualité du " lycéen " et du " lycée " qui change. Le " lycée unique " n'étant plus celui d'antan. Le CET est devenu LEP (*lycée* d'enseignement professionnel) en 1979, puis lycée professionnel. Le lycée " polyvalent ", la cité scolaire rapprochent souvent les filières, générales, techniques et professionnelles. En intégrant ces dernières, le lycée en importe aussi certains modes de comportements.

Et autant cause du " malaise " lycéen, qu'une conséquence de l'effet du nombre, la déception frappe ceux qui découvrent que le prestige du lycée n'est pas celui qu'ils avaient espéré

La brutalité, caractéristique de l'ordinaire des anciens CET16, mais aussi des rapports, entre jeunes de milieux populaires a sans doute contribué à nourrir des phénomènes de violence plus inédits et contemporains. Les mouvements lycéens sont devenus ceux des " nouveaux lycéens " d'origine populaire. L'épicentre de l'action collective s'est ainsi déplacé des villes vers les banlieues.

### **RECONNAISSANCE OU INSTITUTIONNALISATION**

Dans l'après 1968, La loi Faure permet l'élection de délégués de classe et dans le conseil d'administration du lycée. Les foyers socio-éducatifs sont officialisés Mais pas de reconnaissance nationale d'organisations, ni garantie de la " liberté d'expression "17. De leur côté, les mouvements lycéens ne rechercheront ni la

---

14 Alain Duhamel, Libération 23 octobre 1998.

15 à 200 à 400 000 en 1986, essentiellement lycéens, puis 2 à 300 000 en 1990, 500 000 le 15 octobre 1998 dans 349 villes, 150 000 en 1999.

16 G. Talon, rapports IGEN, La violence dans les collèges (1978), La violence dans les LEP (1980).

17 Cf. " Circulaire Guichard ", 1971, donnant des consignes de fermeté aux proviseurs..

négociation, ni le dialogue avec le ministère.<sup>18</sup> Le changement de majorité en 1981 transforme les rapports, désormais plus institutionnalisés, avec les mouvements et syndicats étudiants, mais pas immédiatement du côté des lycéens.

C'est pourtant un modèle de " lycéen négociateur " <sup>19</sup> qui apparaît dans les années 1990. Il y a alors rencontres entre mouvements lycéens et gouvernement, sans doute favorisés par la présence des deux côtés du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Le 12 novembre 1990, c'est le Président de la République, François Mitterrand lui-même, qui reçoit une délégation de lycéens à l'issue d'une manifestation. En 1998, Claude Allègre reçoit les représentants de trois organisations (La FIDL, l'Union nationale des lycéens et le Collectif inter académique lycéen). En 1999, le mouvement a comme objectif l'application des engagements gouvernementaux de 1998.

La représentation lycéenne se voit officiellement reconnue à partir de 1990, avec la participation des délégués lycéens Conseil supérieur de l'Éducation nationale, la création des Conseils académiques de la vie lycéenne, et d'un "Conseil nationale de la vie lycéenne" Des circulaires précisent les droits à l'expression collective, de publication ou de réunion.

Ce processus est facilité par le changement sociologique intervenu dans l'encadrement administratif que professoral. Issus des cohortes des années 68, ses membres participent de la libéralisation des rapports enseignants/élèves. Le pion lui-même n'est pas considéré comme un " flic " et on en réclame l'embauche pour assurer la sécurité plutôt qu'opter pour " l'autodiscipline " <sup>20</sup>. C'est une des données relativisant une critique anti-autoritaire de l'institution au profit de la défense de l'École.

Est-on donc passé de la contestation à la reconnaissance ou à l'institutionnalisation ? Le problème de l'autonomie des lycéens, comme de tout mouvement de jeunes, c'est qu'il ne peut assurer de stabilité qu'appuyé sur un soutien extérieur : syndicats, ou partis adultes, " grands frères " étudiants, ou bien État et administrations.

---

18 L'UNCAL néanmoins propose en 1974, après le passage de la majorité à 18 ans, un " statut du lycéen " et demande à être reconnue comme interlocuteur.

19 Marc Giraud, Gilbert Longhi, La République lycéenne, Payot 1992 , page 26.

20 Revendication présente en mai 1968, visant à remplacer le contrôle administratif par une discipline autogérée par les élèves.